



**PREFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégué du Gouvernement
pour l'action de l'État en mer aux Antilles**

N°61 /DDG ANTILLES/CZM/AEM/NP

Fort-de-France, le 10 JUIN 2021

En réponse à votre courrier, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable à la convention DEAL/PACT portant concession du domaine public maritime en dehors des ports et visant à régulariser l'utilisation, par la Communauté d'agglomération du Nord de Basse-Terre, d'une base nautique située sur le territoire de la commune de Sainte-Rose, au lieu-dit « Pointe le Boyer ».

Pour le Préfet de la Martinique,
délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer,
le vice-amiral Jean Hausermann,
commandant la zone maritime aux Antilles

DESTINATAIRES :

- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe.

COPIES :

- Préfecture de la Martinique ;
- Direction de la mer de la Guadeloupe ;
- Centre opérationnel des forces armées aux Antilles ;
- SECMAR/ADEM ;
- SEC/AEM.